Compiègne (60) : Ousmane M., un jeune père de famille travaillant comme comptable, ayant un bon salaire, jugé pour blanchiment d'argent et trafic de stupéfiants

13/04/2024 à 15h56



Ousmane M., 28 ans, est comptable, en CDI, et dispose d'un salaire confortable. Avec sa compagne, ils viennent d'avoir un bébé. « L'homme qui se présente devant notre juridiction a un profil atypique », comme le note la procureure de la République pendant l'audience. Pourtant, en ce jeudi 11 avril, c'est bien pour trafic de stupéfiants et blanchiment d'argent que le jeune homme comparait au tribunal correctionnel de Compiègne.

Le prévenu a commencé à intéresser les enquêteurs lors d'un contrôle routier, le 7 mars dernier. Vers 21 heures, les agents de la BAC repèrent une Twingo qui roule à vive allure, à Margny-lès-Compiègne, et demandent au conducteur de s'arrêter.

Quand le jeune homme ouvre sa fenêtre, les policiers sentent une forte odeur de cannabis. Ils lui demandent de sortir du

véhicule, et procèdent à une palpation de sécurité. Les agents repèrent alors des liasses de billets d'une somme importante sous le siège conducteur, ainsi que des sachets remplis d'une matière verdâtre, qui pourrait être du cannabis. (…)

(…) L'avocate du prévenu [Me de Boislaville] demande sa relaxe, voire l'annulation de la procédure, estimant que des « exigences procédurales n'ont pas été respectées » lors de l'interpellation de son client.

(…) La procureure de la République estime pour sa part que le tribunal dispose d'éléments suffisants pour entrer en voie de condamnation, et requiert 8 mois de prison avec sursis assortis d'un sursis probatoire de 2 ans, pour « réparer les dommages faits à la société », et la confiscation de l'argent retrouvé, « issu de l'économie souterraine ». Le délibéré sera rendu le 25 avril.

Le Parisien